BAREME HONORAIRES DE NEGOCIATION

VENTE D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION:

pourcentage appliqué sur le prix de vente :

.<u>DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN (</u>dans un rayon de 50 km autour de l'agence) : Barème dégressif sur la fraction du prix de vente

. HORS DEPARTEMENT OU A PLUS DE 50 KM DE L'AGENCE

10 % T.T.C. sur le prix de vente

VENTE DE TERRAINS:

10 % T.T.C. sur prix de vente (avec un minimum de 1 524,- euros)

VENTE D'IMMEUBLES COMMERCIAUX, USINES, BUREAUX, FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL, PAS DE PORTE, PROPRIETES MIXTES:

10 % T.T.C. sur prix de vente avec un minimum de 1 524,- euros

Honoraires de transaction dus par le ou les acquéreurs

LOCATIONS:

15 % T.T.C. du loyer annuel à partager par moitié entre le propriétaire et le locataire (rédaction du bail et état des lieux inclus)

ESTIMATION:

120,- euros T.T.C. (rembourser en cas de signature d'un mandat de vente)